



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT JULIEN aux bois du 30 .03.2023

L'an deux mille vingt trois, le 30 mars, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Julien aux bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 10 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix	Isabelle da Fonseca
Annick Ducatel	Victor Fourtet à 20h25	
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Gaetan Jaladis à 20h 20
Maryline Dupont	Didier Masquelier	

Secrétaire de séance : Annick DUCATEL

Approbation PV du 2 février 2023

P. Gire ne signera pas le PV : le paragraphe des affaires diverses ne correspondant pas à ce qui a été dit en conseil.

* Il avait signalé que les Hollandais de Lagarde n'avaient pas été invités pour le repas de l'amitié.

Mme le Maire lui a répondu que nous avons décidé en conseil municipal de ne prendre que les personnes inscrites sur la liste électorale.

P.Gire signale aussi que l'enquête distribuée avec la gazette n'aurait pas du l'être car il ne s'agit pas d'une information municipale.

Mme le Maire lui répond que cette enquête a été élaborée par les ambassadeurs des villages accueillants et rappelle que la commune a signé la charte du village accueillant en octobre 2021. Les ambassadeurs sont là pour trouver des solutions pour faire vivre notre territoire afin de contribuer à la vie économique, sociale et culturelle de la commune.

Procès -verbal approuvé par 9 voix pour et 1 contre (P.Gire)

ORDRE DU JOUR

1/ Complément à l'ordre du jour.

Mme le Maire informe le CM que pour le projet de sécurisation de la RD 980 , nous pouvons bénéficier des amendes de police pour un montant de 5430.00 € en plus de la DETR et de la subvention départementale Le conseil municipal , à l'unanimité des membres présents donne l'autorisation à Mme le Maire de récupérer cette subvention.

.Ce projet sera donc financé à 80%

2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022

Jean Yves Alix présente les comptes

- **ASSAINISSEMENT**

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	18 706.14	36 330.58	55 036.72
DEPENSES	17 541.37	32 518.52	50 059.89
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 164.77	3 812.06	4 976.83
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	52 793.31	5 225,11	58018.42
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022	53 958.08	9 037.17	62 995.25
RESTES A REALISER			

- Le compte administratif et le compte de gestion sont votés à l'unanimité

- **COMMUNE**

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	288 456.28	577 205.72	865 662.00
DEPENSES	328 871.14	431 663.26	760 534.40
RESULTAT DE L'EXERCICE	40 414.86	145 542.46	105 127.60
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	114 179.69	203 438.95	89 259.26
PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT en 2022		94 221.69	
RESTES A REALISER	16 283.00		
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022	154 594.55	254 759.72	100 165.17

- Le compte administratif et le compte de gestion sont votés à l'unanimité

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

- **ASSAINISSEMENT**

- Fonctionnement

A affecter 9037.17

Solde d'investissement : 53 958.08

- **COMMUNE**

- Fonctionnement

A affecter 254 759.72

Solde d'investissement - 138311.55

Vote à l'unanimité

4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Mme le Maire présente les budgets primitifs 2023

- **ASSAINISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	39 155.07	39 155.07
Section d'investissement	69 491.00	69 491 .00
TOTAL	108 646.07	108 646.07

Le budget est voté à l'unanimité

- **COMMUNE**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	685 539.20	685 539.20
Section d'investissement	606 309.14	606 309.14
TOTAL	1 291 848.34	1 291 848.34

Le budget est voté à l'unanimité

5/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Mme le Maire fait 2 propositions 1) pas d'augmentation

2) 1,031879 (comme l'an passé)

E. Combe signale que tout augmente et c'est l'avis de la majorité des membres du CM .Il serait donc souhaitable d'augmenter légèrement les taux dans la limite du raisonnable.

Après en avoir délibéré , la CM opte pour la 2eme proposition

Vote par 7 voix pour et 3 abstentions (D a Fonseca, Jaladis et Gire)

6/ SUBVENTION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la subvention nécessaire à voter pour l'équilibre du budget de la Caisse des Ecoles.

Montant de la subvention : 9 900.00 €

Vote à l'unanimité

7/ PARTICIPATION COMMUNALE FDEE 19

Mme le Maire rappelle que le CM doit prendre position pour la participation communale au profit de la FDEE 19 .Cette participation 2023 d'un montant de 984.06€ peut être budgétisée ou fiscalisée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres , le CM décide de fiscaliser cette participation.

8/ APPROBATION CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2023-2025

Les aides départementales aux collectivités permettent d'améliorer le cadre de vie, la qualité de vie des corréziens et de soutenir l'activité économique et l'emploi en Corrèze. Elles font l'objet d'une contractualisation triennale entre département / Collectivité.

Les opérations retenues sont présentées ainsi que le détail des financement départementaux dans un tableau.

Vote à l'unanimité

9/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE CHANGEMENT DES PNEUS DU TRACTEUR

Après consultation , 2 fournisseurs ont fait des propositions :

: **Vizet pneus**

Trell : 4147.56 TTC

Kleber : 4999.56 TTC

Michelin : 6401.16 TTC

Cantal pneus,

Trell : 5483.76 TTC

Kleber : 5279.52 TTC

Michelin : 6997.92 TTC

. Après délibération, le conseil municipal , à l'unanimité choisit :

Vizet pneus avec la marque TRELLE pour 4147,56 € TTC

10/ APPROBATION DECISION COMMISSION MAPA POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE

E . Combe rappelle le programme de voirie 2023 (villages de Lagarde et Laprade)

Il précise qu'après avoir réceptionner les offres , la commission MAPA s'est réunie le 24 mars 2023. Après analyse des offres , elle a retenu l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 86 449.70 € HT soit 103 739.64€ TTC

Après en avoir délibéré , le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le choix de la commission MAPA pour l'entreprise EUROVIA

les travaux devant démarrer rapidement.

11/ AFFAIRES DIVERSES

A.Ducatel informe le conseil de l'état d'avancement de la demande de Mr et Mme Rivière de Labesse, d'acquérir 2 chemins ruraux. Le rapport d'enquête a été rendu par le commissaire.

Mme le Maire doit délivrer des autorisations de conduite aux employés communaux. Pour ce faire, nos 2 agents communaux doivent se former à la conduite du tracteur. Nous avons eu 2 propositions d'organismes de formation. Le conseil municipal a choisi :

Gaillard Formation pour : 750 ,00 € 2 jours de formation qui seront conjoints avec la commune de Rilhac pour le même prix.

Mat téléphonique: Mme le Maire a reçu une proposition de VALOCIME

1000 € par an en guise de réservation sur 9 ans et un loyer annuel de 2700 €

Le conseil donne son accord, les précédents SFR donnant 1€ symbolique.

P.Gire nous informe que le chemin de la croix de Sagiran à la route de Doulet a été défoncé par le retrait des bois. Quelle entreprise a sorti des bois ? E Combe va vérifier

Martine Lavergne informe du passage en mairie de Mme Tartarin de la DDT pour des problèmes de caravanes :

-Chez Mr Soden à Laprade, 2^{ème} RV non honoré par le propriétaire (RV déjà reculé à sa demande) l'affaire continue.

-Chez Mrs Veyssière Denis et André aux Oulles

Mme Tartarin les a reçu en mairie et leur a demandé d'enlever les caravanes tout en leur laissant un délai jusqu'en septembre .Mrs Veyssière Denis et André se sont mis d'accord avec Mme Tartarin

Qu'en est – il pour les mobil homes ? c'est toujours en cours toujours en cours

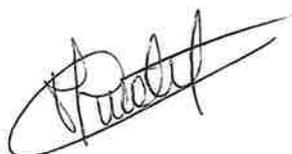
V.Fourtet donne le résultat de l'enquête effectuée auprès de 114 agriculteurs du plateau concernant l'eau.

A.Ducatel donne les informations que lui a fourni L. Dumas lors de la réunion de l'entente du Syndicat des eaux

Fin de la séance à 22h30

La secrétaire

Annick Ducatel



Le Maire

Martine Lavergne

